

Saint-Sauveur le 17 juillet 2019

Recommandée

Madame Diane Legault  
Office des professions du Québec  
800, Place d'Youville, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5Z3

**Objet : Dossier Ostéopathie**

Madame Legault,

Depuis 2014, plusieurs échanges ont déjà eu lieu avec l'Office des professions, mais permettez-nous tout de même une courte présentation.

RITMA représente plus de 2 600 thérapeutes au Québec, incluant plus de 600 ostéopathes, faisant de nous le 2<sup>ème</sup> plus important regroupement d'ostéopathes.

La présente vise à vous communiquer nos inquiétudes et questionnements sur 2 points bien précis soit;

- Les avancées de la création d'un ordre professionnel des ostéopathes.
- Les énoncés erronés véhiculés dans la communauté ostéopathique (largement pris en compte).

**1. Les avancées de la création d'un ordre professionnel des ostéopathes**

Bien que nous ne fassions pas partie du groupe de travail de l'OPQ, comme vous vous en doutez nous suivons avec attention depuis plus de 10 ans les avancées et travaux effectués dans le dossier de la création éventuelle d'un ordre professionnel des ostéopathes.

Vous êtes certainement au fait que ce dossier, plusieurs fois remis sur les tablettes au fil des ans, a, depuis la demande de la Ministre Vallée, bougé plus que jamais pour arriver à un document présenté par un groupe de travail, à l'automne 2017.

À la demande de ce groupe de travail, les acteurs de la communauté ostéopathique ont acheminé leurs commentaires, analyses et mises en garde relatifs à ce document. Vous devez être informé que cette considérable correspondance est restée lettre morte. Pour seule réponse, votre prédécesseur a avancé que rien ne serait revu par le comité. Depuis ce temps, rien, silence.



Le dernier communiqué publié par l'OPQ date d'ailleurs de cette période, soit le 10 novembre 2017.

La question primordiale reste **toujours** sans réponse en juillet 2019 : à quelle étape en sommes-nous?

La communauté ostéopathe après tout ce temps, n'est-elle pas en droit de s'attendre à un communiqué de votre part qui annoncerait exactement et clairement où en est le processus?

Nous devinons que votre position silencieuse en est une de neutralité et d'éthique mais croyez-moi, sur le terrain, ce silence dépeint une image de non transparence et celle-ci permet à une probable minorité de s'appropriier les avantages de cette situation. Le résultat en est un terrain fertile à la peur et la confusion, climat dans lequel malheureusement la communauté ostéopathe baigne actuellement!

## **2. Les énoncés véhiculés et pris en compte par la communauté ostéopathe**

Permettez nous un petit recul dans le temps faisant entre autre référence à certaines correspondances entre RITMA et l'OPQ de décembre 2013 et janvier 2014.

Le 6 février 2013, dans votre communiqué intitulé : *Encadrement de la pratique de l'ostéopathie*, vous nous invitiez à faire preuve de discernement à l'égard des informations ou projections qui pourraient être véhiculées à l'égard d'un éventuel encadrement de l'ostéopathie. Or malheureusement, depuis cette intervention de votre part, et ce, à maintes reprises, nous avons été en mesure de constater que des allégations continuent d'être véhiculées, encore aujourd'hui en 2019.

Par exemple si on recule en novembre 2013, un représentant de l'Office des Professions aurait fait partie d'une présentation devant des étudiants de deux écoles d'ostéopathie et l'information qu'il aurait donné consiste en la favorisation d'une association et de ces deux écoles aux dépens des autres. Également, on nous a rapporté que lors de cette présentation, on y aurait fait l'annonce **officielle** de la création d'un ordre des ostéopathes et ce à l'intérieur de deux ans.

Autres exemples plus récents en 2019 :

Un courriel d'un de nos membres nous annonce qu'il ne peut malheureusement pas renouveler son adhésion étant donné l'arrivée imminente de l'ordre et qu'on lui a indiqué qu'il devait quitter RITMA pour une autre association bien précise pour **garantir son intégration** à l'ordre à venir. Soulignons que depuis 2013, nous estimons à plus de 300 le nombre de ces courriels ou appels précédant une migration.

Au niveau formation; un étudiant s'est récemment fait dire qu'il devait quitter son école (ce que celui-ci a fait) et terminer sa formation dans une école spécifique puisqu'elle serait **la seule à être reconnue par l'Office des professions**.



Il va sans dire qu'il nous apparaît improbable qu'un ostéopathe qualifié et diplômé soit rejeté à cause de son appartenance à une association plutôt qu'à une autre mais c'est malheureusement ce que ce climat d'insécurité engendre réellement!

En pièce jointe vous trouverez une lettre adressée au Vice Doyen de l'Université de Sherbrooke, Monsieur Michel Tousignant écrite par Dr Didier Bloch, Md, aussi ostéopathe relatant la réunion du 2 février 2018 concernant le projet de maîtrise en ostéopathie. À sa lecture vous y constaterez des propos du même ordre.

Étant donné le contexte épineux dans lequel évoluent les ostéopathes actuellement et dans l'objectif de divulguer l'information **juste et véridique** à nos membres, nos collaborateurs et à toute la communauté ostéopathique, nous faisons à nouveau appel à vous, insistant pour que vous confirmiez ou infirmiez l'information reçue, mais aussi en teniez compte pour enfin dissiper le brouillard qui s'est installé sur les deux sujets abordés ci-haut.

En conclusion :

1. Où en est le processus de l'encadrement de l'ostéopathie ?
2. Y a-t-il une association (pour gérer) ou une école (pour enseigner) qui aurait été **mandaté officiellement** par l'Office des professions dans le processus de l'encadrement de l'ostéopathie ?

Dans l'attente de réponses à ces 2 questions, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente.



Edith Larose, présidente directrice générale

c.c.

Madame Sonia LeBel      Ministre de la Justice

